

AVRIL 2021



COVID :

REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Un décret a de nouveau été publié sur une durée limitée afin que les heures supplémentaires soient rémunérées. La majoration de ces heures ne sera pas aussi élevée que lors de la première vague.

Les premiers de cordées sont de moins en moins bien considérés.

SEGUR DE LA SANTE

Comme expliqué dans le tract, que vous avez tous reçu, le ministère divise pour mieux régner et la catégorie C, une fois de plus, va se faire brosser.



ADO-PSY TOUJOURS....



La saga continue, des événements indésirables sont rédigés plusieurs fois par jour. L'équipe est de plus en plus en souffrance. Les enfants aussi... Un CHSCT exceptionnel a été obtenu à l'arrachée après un ultime mail d'alerte assorti d'une menace de déposer un danger grave et imminent et pour le personnel, de faire valoir son droit de retrait.

Ce CHSCT permettra aussi aux autres services impactés de faire entendre leur voix car les défauts de prise en charge des patients rejailli sur l'ensemble du pôle.

PETITS RAPPELS CONCERNANT LES CONGES ANNUELS

Des sessions de formation seront proposées aux agents pour la prise en main de Chronos en 2021, mais toujours pas de dates à l'horizon.

Petites précisions concernant les congés :

- **Oui**, je dois poser mes congés annuels dans Chronos sur l'année civile.
- **Non**, je ne suis pas obligé de poser 10 jours de congés annuels avant le 31 mai.
- **Oui**, je peux poser des CA entre le 15 et le 31 décembre.
- **Oui**, je peux poser plus de 2 jours de CA sur les vacances scolaires de Noël.



Dépassement d'horaire :

- **Non**, ma cadre n'a aucune obligation de valider systématiquement mon temps supplémentaire réalisé si je suis en horaires fixes et que je badge après mon horaire de travail.

A VOS AGENDAS !

- **Formation Accueil aux Nouveaux Syndiqués :**
Vendredi 25 juin 2021
Vendredi 24 septembre 2021
- **Assemblées Générales du syndicat CHU**
Mardi 15 juin 2021



PENSEZ A PREVENIR VOS CADRES

ET

POSEZ VOS HEURES DES MAINTENANT !!!



Les plannings ? Les congés ? Une question ?

- Appelez nous : 93488 ou 07.81.13.69.72
- Mailez nous : syndicat.cgt@chu-dijon.fr

